

016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale (R)

Premier indicateur

Agence bibliographique nationale
~~b Bibliothèque et Archives nationale du Canada~~
 Bibliothèque et Archives Canada
 7 Organisme identifié dans la sous-zone ‡2

Second indicateur

Non défini
 b Non défini

Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle de la notice (NR) ‡2 Source (NR)
 ‡z Numéro de contrôle annulé ou invalide (R) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme des numéros uniques qu'une agence bibliographique nationale autre que la Bibliothèque du Congrès assigne à une notice. (Les numéros de contrôle de la Bibliothèque du Congrès sont inscrits à la zone 010.) Le numéro de contrôle peut aussi se retrouver à la zone 001 (Numéro de contrôle) dans les notices distribuées par le même organisme national. En utilisant cette notice, une autre institution peut remplacer dans la zone 001 le numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale par le numéro de contrôle de son propre système. Le numéro décrit dans cette zone représente un numéro de contrôle utilisé dans le système de l'agence bibliographique nationale et non pas un numéro d'entrée dans une bibliographie nationale, tel que décrit dans la zone 015 (Numéro de bibliographie nationale).

Une notice peut contenir une zone 016 avec le numéro de contrôle annulé ou invalide d'une notice distribuée précédemment. Cette notice peut avoir été annulée parce qu'elle représentait un double du même document.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur - Agence bibliographique nationale

À la position du premier indicateur, on retrouve une valeur indiquant qu'une agence bibliographique nationale en particulier a assigné le numéro de contrôle ou que le code de cet organisme est présent dans la sous-zone ‡2 (Source).

~~b~~ - ~~Bibliothèque et Archives nationale du Canada~~ Bibliothèque et Archives Canada

La valeur «~~b~~» indique que le numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale provient de ~~Bibliothèque et Archives nationale du Canada~~ Bibliothèque et Archives Canada (BAC)(BAC).

016 ~~bb~~‡a~~b~~730032015~~bb~~brév
 016 ~~bb~~‡a~~b~~84074272XF~~b~~

016

7 - Organisme identifié dans la sous-zone ‡2

On assigne la valeur «7» lorsque la source du numéro de contrôle est codée dans la sous-zone ‡2.

016 7‡a94.763966.7‡2GyFmDB

[Le numéro de contrôle de la notice provient de la Deutsche Bibliothek.]

▪ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (‡).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Numéro de contrôle de la notice

La sous-zone ‡a contient le numéro de contrôle valide de la notice, assigné par une agence bibliographique nationale.

016 ‡‡a‡721234569‡‡

016 7‡aPTBN000004618‡2PoLiBN

[Le numéro de contrôle de la notice provient de la Biblioteca Nacional, Portugal.]

‡z - Numéro de contrôle annulé ou invalide

La sous-zone ‡z contient un numéro de contrôle annulé ou invalide de la notice, assigné par une agence bibliographique nationale.

016 ‡‡a‡890000298‡‡rev‡z‡89000298‡‡

‡2 - Source

La sous-zone ‡2 contient un code MARC ou un nom qui identifie l'agence bibliographique nationale qui était à la source du numéro de contrôle inscrit à la zone 016. On ne l'utilise que lorsque la position du second indicateur est représentée par la valeur «7» (Organisme identifiée dans la sous-zone ‡2). Voir l'Annexe I pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

016 7‡ab9117951‡zE000214460‡2Uk

[Le code «Uk» identifie la British Library comme source des numéros de contrôle.]

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

STRUCTURE DU NUMÉRO DE CONTRÔLE DE **BANCBAC**

Avec la redéfinition de la zone 016 en 1997, toute agence bibliographique nationale peut enregistrer ses numéros de contrôle dans cette zone. La structure de ces numéros varie d'un organisme à l'autre. Par contre, **Bibliothèque et Archives nationales du Canada Archives Canada** a régulièrement utilisé la zone 016. La structure de son numéro de contrôle est décrite ci-dessous.

Le code de langue (position de caractère 10) identifie au moyen du code «E» (anglais) ou «F» (français), un document bilingue pour lequel on a produit deux notices bibliographiques séparées, l'une en anglais et l'autre en français.

En janvier 2001, un changement de structure s'opéra afin de refléter l'année à quatre chiffres.

Structure du numéro de contrôle avant l'an 2001

<i>Nom de l'élément</i>	<i>Nombre de caractères</i>	<i>Position du caractère dans la zone</i>
Non défini	1	00
Année	2	01-02
Numéro de série	6	03-08
Chiffre de contrôle	1	09
Code de langue	1	10
Non défini	1	11
Indicateur de révision	variable	12-n

Structure du numéro de contrôle à compter de l'an 2001

<i>Nom de l'élément</i>	<i>Nombre de caractères</i>	<i>Position du caractère dans la zone</i>
Année	4	00-03
Numéro de série	6	04-09
Chiffre de contrôle	1	10
Code de langue	1	11
Indicateur de révision	variable	12-n

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

016 Numéro de contrôle de notice de la Bibliothèque nationale du Canada [REDÉFINIE EN 1997] [CAN/MARC seulement]

Les deux positions d'indicateur étaient non définies. Les codes de sous-zone définis étaient Ꝁa (Numéro de contrôle de notice de la BNC) et Ꝁz (Numéro de contrôle annulé/invalide de la BNC).

Premier indicateur - Agence nationale bibliographique

↳ *Bibliothèque nationale du Canada [RENOMMÉE 2004]*

La valeur Ꝁ a été renommée à Bibliothèque et Archives Canada pour refléter la réorganisation de l'institution. La valeur Ꝁ a été renommée à Bibliothèque et Archives Canada pour refléter la réorganisation de l'institution.